

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 871/2000 de la Commission du 28 avril 2000 modifiant le règlement (CEE) n° 391/92 fixant les montants des aides à la fourniture des départements français d'outre-mer en produits céréaliers d'origine communautaire

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 104 du 29 avril 2000)

Page 9, à l'annexe, dans la colonne «Réunion», pour le «Blé dur (1001 10 00)»:

au lieu de: «12,00»,

lire: «16,00».

Rectificatif au règlement (CE) n° 883/2000 de la Commission du 28 avril 2000 relatif à la fourniture de céréales au titre de l'aide alimentaire

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 104 du 29 avril 2000)

Page 33 à l'annexe, lot B, point 12:

au lieu de: «12. Stade de livraison prévu: rendu port d'embarquement — fob arrimé et choulé ⁽¹⁾»,

lire: «12. Stade de livraison prévu: rendu port d'embarquement — fob arrimé et choulé ⁽⁸⁾».

Rectificatif à la décision 2000/63/CE de la Commission du 18 janvier 2000 portant mise en œuvre de l'article 2 de la directive 77/311/CEE du Conseil modifiant la décision 96/627/CE relative au niveau sonore aux oreilles du conducteur des tracteurs agricoles ou forestiers à roues

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 22 du 27 janvier 2000)

Page 66, à l'article 1^{er}:

au lieu de: «... a expiré»,

lire: «... expirera».
